



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Bruxelles
MARE / D3 / JS / sd / Ares (2020)

M. E. Brouckaert
Président du CC EOS
mo.mathies@nwwac.ie

M. Jesper Raakjaer
Président du CC Pelagique
l.meer@pelagic-ac.org

M. Kenn Skau Fischer
Président Comité exécutif du NSAC
tamarat@nsrac.org

Objet : Avis du CC EOS, du PELAC et du NSAC pour une demande non récurrente au CIEM concernant l'impact des développements de l'énergie éolienne marine sur les stocks de poissons commerciaux

Ref.no. PELAC: 2021PAC06

Ref.no. NSAC: 16-1920

Cher M. Brouckaert, cher M. Raakjaer, cher M. Skau Fischer,

Merci beaucoup pour votre lettre du 4 novembre 2020 concernant une demande non récurrente adressée au CIEM sur les impacts des développements de l'énergie éolienne marine sur les stocks de poissons commerciaux. Dans votre lettre, vous soulignez la nécessité d'une recherche scientifique indépendante sur ces impacts possibles et encouragez le développement de l'expertise scientifique du CIEM dans ce domaine, et recommandez à la DG MARE d'envoyer une demande d'avis ponctuelle à cet organe consultatif scientifique.

Selon notre évaluation, une demande d'avis non récurrente adressée au CIEM ne serait pas une solution appropriée car une telle demande ne cadrerait pas avec la portée et le calendrier envisagés dans la coopération que nous avons en place avec le CIEM. La convention de subvention annuelle que la DG MARE conclut avec le CIEM est consacrée aux services de conseil. Le CIEM est invité à produire un avis scientifique pour la gestion des stocks sur une base annuelle ou à donner un avis ponctuel s'inscrivant dans une portée similaire, dans un délai et dans un budget limité. En outre, le problème des demandes non récurrentes dans le cadre de la convention de subvention est qu'elles créent un avis ponctuel, qui n'est pas nécessairement suivi dans les activités futures de l'organe consultatif et ne crée donc pas nécessairement une expertise scientifique nouvelle et étendue au sein du CIEM. Les problèmes identifiés dans votre lettre sont assez vastes et complexes.

Nous pensons donc qu'il ne sera pas possible pour le CIEM de traiter raisonnablement ces questions dans ce cadre consultatif scientifique.

Nous serions cependant heureux de discuter avec vous d'autres options potentielles pour mesurer l'impact des développements de l'énergie éolienne marine sur les stocks de poissons commerciaux.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Une option pourrait être que vos questions très pertinentes soient abordées dans le cadre d'une étude dans le cadre du contrat-cadre sur les questions biologiques, économiques et juridiques liées aux effets de l'installation offshore.

Dans ce contexte, nous tenons à vous informer que la DG MARE a commandé une étude scientifique sur les effets des parcs éoliens offshore sur la pêche et l'aquaculture, qui fournira un aperçu des résultats des études et des projets existants, ainsi que des avis d'experts et expériences. L'étude examine un large éventail d'aspects, allant des effets écologiques aux implications de gestion et aux aspects juridiques jusqu'aux effets socio-économiques pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Il devrait être finalisé d'ici la fin du premier trimestre 2021.

Je propose que mes collaborateurs vous contactent sous peu à ce sujet. Permettez-moi de vous remercier pour votre engagement et votre précieuse contribution. Dans l'attente de notre coopération continue, je vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des CC (Pascale.Colson@ec.europa.eu; +32 2 29 56273), si vous avez des questions sur cette réponse.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA